

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Avril, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Christophe BARTOLI, Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Caroline CUCCHI, SANTARELLI Félix, Jean-Vincent TOMASI
Présents : 8	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Zélia BERQUEZ-QUILICHINI, Jean-Pierre ANTONETTI, Paul GIUDICELLI, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Financement du transfert et aménagement d'un local pour les services techniques

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La réorganisation et la structuration du service technique communal ont nécessité de faire évoluer les moyens humains et matériels mis à disposition.

Pour cela, il est proposé de transférer les locaux actuels vers des locaux de tailles supérieures permettant de :

- Sécuriser le matériel roulant de la commune
- Stocker les outils et les matériaux
- Avoir un espace à l'abri avec un atelier suffisant et assurer la maintenance du matériel
- Offrir des conditions de travail adaptés et aux normes en vigueur (bureau – vestiaire – salle de vie – sanitaires et espace de stockage).
- D'envisager une réflexion de création d'une Maison d'assistante maternelle (MAM) en lieu et place du local actuel.

Le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	TVA 10 %	Montant TVA	Montant TTC
Estimation	85 842.28€	10 %	8 584.23 €	94 426.51 €



Sources de financement	Taux	Financement attendu
Fonds propres	20%	17 168.46 €
Sous-total autofinancement	20%	17 168.46 €
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	20%	17 168.46 €
Préfecture DETR	60%	51 505.37€
Sous-total subventions sollicitées	80%	68 673.82 €

Où le rapport ci-dessus et après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le plan de financement présenté.

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 22/04/2024	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 18 avril 2024, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 Avril 2024 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--